

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud
SÉANCE du 28 MARS 2014

Délibération n° 25-2014

Le Conseil d'administration reconduit, à l'unanimité, les critères retenus pour la Prime d'Excellence Scientifique pour une attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PDER) aux dossiers classés « A » et « B ».

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 16

Pour : 16
Contre :
Absentions :

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 07 avril 2014

Document mis en ligne le : 07 avril 2014